

La directrice de l'Institut Agro Dijon

Vu le décret n°2019-1459 du 26 décembre 2019 relatif à l'Institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (l'Institut Agro) ;
Vu l'arrêté du 12 août 2024 portant nomination de la directrice de l'école nationale supérieur des sciences agronomiques, de l'alimentation et de l'environnement (Institut Agro Dijon) ;
Vu la décision n°2025-025-IA du 3 septembre 2025 portant délégation de pouvoir et délégation de signature de Madame Anne-Lucie WACK, directrice générale de l'Institut national d'enseignement supérieur pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (l'Institut Agro) à Madame Hélène POIRIER, directrice de l'Institut Agro Dijon ;

DECIDE

Article 1

L'application des tarifs du pôle GOUVERNANCE (GOUV) de l'Institut Agro Dijon à compter du 1^{er} janvier 2026.

Article 2

La secrétaire générale de l'Institut Agro Dijon est chargée de l'exécution de la présente décision.

Fait à Dijon, le 15 décembre 2025

La directrice de l'Institut Agro Dijon



Hélène POIRIER

Cette décision peut faire, dans le délai de deux mois à compter de sa date de notification, l'objet d'un recours :
- soit gracieux ou hiérarchique ;
- soit contentieux devant la juridiction administrative compétente. Ce recours n'a pas d'effet suspensif.

En cas de rejet du recours gracieux ou hiérarchique, un recours contentieux peut être formé dans le délai de deux mois :

- à compter de la notification de la décision explicite de rejet du recours gracieux ou hiérarchique ;
- ou à compter de la date d'expiration du délai de réponse de deux mois dont disposait l'administration en cas de décision implicite de rejet du recours gracieux ou hiérarchique.

1. Location de salles
 - 1.1 Location de salles et d'amphithéâtres (hors amphi Chosson)
 - 1.2 Location de box d'évaluation sensorielle
 - 1.3 Location de la salle de TP de chimie localisée aux Longelles
 - 1.4 Installation de visioconférence complémentaire à la location de salles
 - 1.5 Prestations informatiques complémentaires à la location de salles
 - 1.6 Service d'accompagnement à la location de salles
2. Travaux de reprographie
 - 2.1 En atelier de reprographie
 - 2.2 En libre-service avec codes (Prix TTC)
 - 2.3 En libre-service avec carte multiservices (Prix TTC)
3. Dispositions communes
 - 3.1 Mise à disposition de bureaux
 - 3.2 Clés et dispositifs d'accès
 - 3.3 Véhicules
4. Refacturation appliquée aux usagers de la résidence Magon
5. Refacturation aux associations étudiantes des prestations de nettoyage et des réparations faites par le service maintenance à la suite de dégradations liées à des manifestations étudiantes
6. Redevance mensuelle dans le cadre d'une COP pour octroi d'un logement de l'Institut Agro Dijon
7. Charges locatives dans le cadre de l'occupation d'un logement de l'Institut Agro Dijon

Préambule :

Les tarifs sont indiqués HT pour application de la TVA en vigueur à la date de facturation.

1. Location de salles

1.1 Location de salles et d'amphithéâtres (hors amphi Chosson)

Tarifs actualisés suivant l'évolution de l'indice des Loyers des Activités Tertiaires (source INSEE - T2 2025)

Prix à la journée, entretien ménage compris, équipée (vidéoprojecteur, dalle, sono)

	2026	2025
Amphis 250 et 300 places	571 €	568 €
Amphis 136 places	477 €	475 €
Amphi 50 à 70 places	341 €	339 €
Galerie	341 €	339 €
Salle du conseil	625 €	622 €
Salle à manger – cuisine – bar	341 €	339 €
Tour – un étage	510 €	507 €
Salles jusqu'à 20 personnes	259 €	258 €
Salles de 20 à 40 personnes	300 €	298 €
Salles de 40 à 100 personnes	404 €	402 €

Sur décision de la Direction, il pourra être dérogé aux tarifs pour accorder une remise de 30 %.

A titre exceptionnel la Direction peut accorder la gratuité.

1.2 Location de box d'évaluation sensorielle

Tarifs actualisés suivant l'évolution de l'indice des Loyers des Activités Tertiaires (Source INSEE - T2 2025)

	½ journée ⁽¹⁾		journée	
	2026	2025	2026	2025
Grande salle d'évaluation sensorielle (19 box), sans utilisation de l'espace de préparation ni du système informatique d'acquisition de données (FIZZ)	203 €	202 €	396 €	394 €
Petite salle d'évaluation sensorielle (9 box), sans utilisation de l'espace de préparation ni du système informatique d'acquisition de données (FIZZ)	102 €	101 €	203 €	202 €
Accès à l'espace de préparation (cuisine)	57 €	56 €	113 €	112 €
Utilisation du système informatique d'acquisition de données (FIZZ)	57 €	56 €	57 €	56 €
Accompagnement à l'utilisation de FIZZ	17 €	17 €	17 €	17 €

(1) La demi-journée correspond à une plage horaire permettant de conduire une séance sur l'un des deux créneaux :

12h-14h ou 17h-19h, sans compromettre la réalisation d'une autre séance sur l'autre créneau.

Conditions spéciales :

- réduction de 25% pour les autres laboratoires publics de recherche.

- réduction de 50% pour les autres laboratoires UBFC relevant d'autres tutelles que Institut Agro Dijon.

1.3 Location de la salle de TP de chimie localisée aux Longelles

Tarifs actualisés suivant l'évolution de l'indice des Loyers des Activités Tertiaires (Source INSEE - T2 2025)

	½ journée		journée	
	2026	2025	2026	2025
Location de salle de TP de chimie	552 €	549 €	839 €	835 €

1.4 Installation de visioconférence complémentaire à la location de salles

Tarifs actualisés suivant l'évolution de l'indice mensuel du coût horaire du travail révisé - Salaires et charges - Tous salariés - Services administratifs, soutien (source INSEE juin 2025)

	2026	2025
Mise en œuvre installation fixe de visioconférence (mise en œuvre d'une salle équipée pour la visioconférence) extérieur	114 €	111 €
Déploiement visio (installation de visioconférence pour un événement unique, dans un lieu non équipé)	256 €	250 €

1.5 Prestations informatiques complémentaires à la location de salles

Tarifs actualisés suivant l'évolution de l'indice mensuel du coût horaire du travail révisé - Salaires et charges - Tous salariés - Services administratifs, soutien (source INSEE juin 2025)

	Tarif général		Conditions	
	2026	2025		
Mise à disposition d'un ordinateur de bureautique / PAR DEMI-JOURNEE	36 €	36 €	Installation dans une salle IAD réservée au préalable	
Mise à disposition d'un ordinateur de bureautique / PAR JOUR	71 €	69 €	Installation dans une salle IAD réservée au préalable	
Mise à disposition d'une imprimante / PAR DEMI-JOURNEE	6 €	5 €	En complément de la mise à dispo d'un ordinateur	
Accès au réseau WIFI : création d'un compte / PAR COMPTE	6 €	5 €	sans objet	
Accès au réseau WIFI : utilisation du réseau / PAR JOUR	2 €	2 €	sans objet	

	Tarif général		Tarif INRAE, MAASA ou MTE	
	2026	2025	2026	2025
Mise à disposition d'une salle informatique 1jour *	360 €	352 €	223 €	217 €
Mise à disposition d'une salle informatique 2 jours consécutifs *	719 €	702 €	446 €	436 €
Mise à disposition d'une salle informatique 3 jours consécutifs *	899 €	878 €	557 €	544 €
Mise à disposition d'une salle informatique 4 jours consécutifs *	1 079 €	1 054 €	669 €	653 €
Mise à disposition d'une salle informatique 5 jours consécutifs *	1 258 €	1 229 €	781 €	763 €
Mise à disposition d'une salle informatique 2 semaines consécutives *	2 517 €	2 459 €	1 560 €	1 524 €

* Les salles informatiques sont réservées dans leur configuration standard, au moins une semaine à l'avance.

* Les salles informatiques mises à disposition sont les suivantes : Epicure (salles info 1 et 2), Péjoces (PEJ-105 et PEJ-107), Champs-Prévois (Eduform), Déméter (DEM-304 et DEM-305).

1.6 Service d'accompagnement à la location de salles

Tarifs actualisés selon l'évolution du taux d'environnement calculé dans la CAC DGGER 2024

	2026	2025
Appui technique personnels B&C	127,95 €	125,41 €

2. Travaux de regraphie

Tarifs actualisés suivant l'évolution de l'indice de prix de production de l'industrie française pour le marché français -A38CC- Articles en bois, papier et carton, travaux d'impression et repro (Source INSEE - 06/2025)

2.1 En atelier de regraphie (en HT)

			2026	2025
Photocopie à l'unité / papier blanc (80 g)	noir et blanc	recto A4	0,02 €	0,02 €
		recto / verso A4	0,05 €	0,05 €
		recto A3	0,05 €	0,05 €
		recto / verso A3	0,10 €	0,10 €
	couleur	recto A4	0,31 €	0,31 €
		recto / verso A4	0,44 €	0,43 €
		recto A3	0,44 €	0,43 €
		recto / verso A3	0,68 €	0,68 €

Finition (coût unitaire à ajouter le cas échéant aux tarifs ci-dessus)	Papiers spéciaux A4 160g	0,19 €	0,19 €
	Papiers spéciaux A3 160g	0,44 €	0,43 €
	Couverture transparente	0,19 €	0,19 €
	Spirale	0,66 €	0,66 €
	Feuille couleur A4 80g	0,01 €	0,01 €
	Plastification de document A4	1,37 €	1,36 €
	Plastification de document A3	2,61 €	2,60 €

2.2 En libre-service avec codes (Prix TTC)

			2026	2025
Photocopie à l'unité / papier blanc (80 g)	noir et blanc	recto A4	0,04 €	0,04 €
		recto A3	0,07 €	0,07 €
		recto A4	0,06 €	0,06 €
		recto A3	0,12 €	0,12 €
	couleur	recto A4	0,04 €	0,04 €
		recto A3	0,62 €	0,62 €

2.3 En libre-service avec carte multiservices (Prix TTC)

			2026	2025
Photocopie à l'unité / papier blanc (80 g)	noir et blanc	recto A4	0,06 €	0,06 €
		recto A3	0,13 €	0,13 €
		recto A4	0,10 €	0,10 €
		recto A3	0,19 €	0,19 €
	couleur	recto A4	0,64 €	0,63 €
		recto A3	1,11 €	1,11 €

3. Dispositions communes

3.1 Mise à disposition de bureaux

Tarifs actualisés suivant l'évolution de l'immobilier de la CAC DGER 2024

Bureaux chauffés, éclairés, entretenus : 151 € /m² / an

Accès au réseau WIFI : 100 € / personne / an

NB : toute demande formulée fera l'objet d'une convention spécifiques.

La mise à disposition de bureaux d'une durée inférieure à une année fera l'objet d'un calcul au prorata temporis de l'occupation réelle des bureaux.

3.2 Clés et dispositifs d'accès

Tarifs actualisés suivant l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé (Source INSEE - 09/2025)

	2026	2025
Remplacement clé	70,41 €	69,51 €
Remplacement dispositif d'accès (transpondeur ou carte blanche)	33,00 €	32,58 €

3.3 Véhicules

Application du barème en vigueur des Services Fiscaux disponible à l'adresse :

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000047416556>

4. Refacturation appliquée aux usagers de la résidence Magon

Tarifs actualisés suivant l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé (Source INSEE - 10/2025)

	2026	2025
Remplacement clé studette	57,50 €	56,76 €
Remplacement dispositif d'accès	50,32 €	49,67 €
Caution prêt de clé	73,08 €	72,14 €
Remplacement clé boite aux lettres	11,98 €	11,82 €
Forfait petit nettoyage (drap, drap housse, taie)	1,60 €	1,58 €
Forfait gros nettoyage (oreiller, couverture, traversin, dessus de lit, protège matelas)	7,48 €	7,39 €
Achat housse matelas	66,44 €	65,59 €
Achat protège matelas	10,40 €	10,27 €
Intervention du permanent de sécurité pour des motifs ne concernant pas la sécurité des personnes et des biens de l'établissement	47,92 €	47,30 €

En cas de réparations assurées par l'équipe maintenance de l'IAD, refacturation à l'usager en fonction :

- de la durée d'intervention selon le coût horaire de main d'œuvre suivant :

	2026	2025
Coût horaire de main d'œuvre	52,72 €	51,62 €

- du coût de remplacement des matériels ou installations détériorés sur présentation du devis HT pris en charge par l'IAD.

Conformément à l'état des lieux signé lors de la prise du logement, toute dégradation constatée sur un bien fera l'objet d'une retenue sur le dépôt de garantie à la hauteur de l'évaluation de sa valeur de remplacement.

5. Refacturation aux associations étudiantes des prestations de nettoyage et de réparations faites par le service maintenance à la suite de dégradations liées à des manifestations étudiantes.

En cas de prestations de nettoyage par le titulaire du marché en cours, refacturation à l'association étudiante organisatrice de l'évènement selon le tarif de prestations supplémentaires inscrit au BPU en vigueur.

En cas de réparations assurées par l'équipe maintenance de l'IAD, refacturation à l'association étudiante organisatrice de l'évènement :

- de la durée d'intervention selon le coût horaire de main d'œuvre suivant :

	2026	2025
Coût horaire de main d'œuvre	52,72 €	51,62 €

- du coût de remplacement des matériels ou installations détériorés sur présentation du devis HT pris en charge par l'IAD.

6. Redevance mensuelle dans le cadre d'une COP pour octroi d'un logement de l'Institut Agro Dijon (pas d'application de TVA)

Tarifs actualisés suivant l'évolution de l'indice de références des loyers IRL (Source INSEE - T3/2025)

Convention d'occupation précaire sans astreinte :

	2026	2025
Redevance mensuelle / m ²	7,82 €	7,75 €

Convention d'occupation précaire avec astreinte :

	2026	2025
Redevance mensuelle / m ² (*)	3,91 €	3,88 €

(*) égale à 50 % de la valeur locative réelle des locaux occupés

La redevance mensuelle est déterminée dans la COP en fonction de la surface du logement occupé.

7. Charges locatives dans le cadre de l'occupation d'un logement de l'Institut Agro Dijon

Toute occupation de logement de l'Institut Agro Dijon, quel que soit son type (arrêté de concession par Nécessité Absolue de Service, convention d'occupation précaire avec astreinte ou convention d'occupation précaire sans astreinte) stipule que les charges locatives sont à la charge de l'occupant. Elles sont dues par l'occupant au service utilisateur de l'immeuble lorsqu'elles sont initialement payées par ce dernier.

Les dépenses prises en charges par l'établissement dues par le locataire sont les suivantes selon les logements attribués :

· 46 rue des Péjoces 21 000 Dijon (Résidence Péjoces)

Chauffage (fourniture de gaz)

Eau

Électricité

· 42 rue des Péjoces 21 000 Dijon (Résidence Magon)

Eau

Électricité

· 1 esplanade Erasme 21 000 Dijon (Bâtiment Epicure)

Chauffage (logement relié au réseau de chauffage urbain sur réseau UBE / campus Montmuzard)

Eau (logement relié au réseau UBE / campus Montmuzard)

Électricité (logement relié au réseau UBE / campus Montmuzard)

Le paiement de ces charges par l'occupant se fait par le versement de provisions pour charges avec régularisation annuelle.

Les provisions pour charges annuelles sont calculées selon le coût moyen des charges réelles de l'année précédente.

Les régularisations annuelles sont établies au cours du premier trimestre de l'année suivante. En cas de libération du logement en cours d'année, elles seront établies sur la base des coûts moyens connus à la date de régularisation.

Les modalités de calcul sont les suivantes :

46 rue des Péjoces (Rés. Péjoces)			
Eau	Relevé d'index individuel de consommation	Tarif moyen du m3 déterminé selon les factures acquittées par l'établissement et liées à l'adresse du logement durant la période concernée	consommation x tarif moyen
Electricité (parties communes)	La surface du logement détermine une quote-part de prise en charge (*)	Somme des factures acquittées durant la période concernée	coût annuel x quote-part
Electricité (logement)	Relevé d'index individuel de consommation	Tarif moyen du mWh déterminé selon les factures acquittées par l'établissement et liées au pdl du logement durant la période concernée	consommation x tarif moyen
Chauffage (fourniture de gaz)	La surface du logement détermine une quote-part de prise en charge (*)	Somme des factures acquittées durant la période concernée	coût annuel x quote-part

42 rue des Péjoces (Rés. Magon)			
Eau	Relevé d'index individuel de consommation	Tarif moyen du m3 déterminé selon les factures acquittées par l'établissement et liées à l'adresse du logement durant la période concernée	consommation x tarif moyen
Electricité (y compris chauffage)	Relevé d'index individuel de consommation	Tarif moyen du mwH déterminé selon les factures acquittées par l'établissement et liées à l'adresse durant la période concernée	consommation x tarif moyen

1 Esplanade Erasme			
Eau	Relevé d'index individuel de consommation	Tarif moyen du m3 déterminé par l'Université de Bourgogne (Gestionnaire du réseau et des abonnements). Une refacturation annuelle est établie à l'encontre de l'IAD. Le bilan de fonctionnement immobilier des bâtiments du Campus Montmuzard indique les prix unitaires	consommation x tarif moyen
Chauffage	Surface du logement	Tarif moyen au m2 déterminé par l'Université de Bourgogne (Gestionnaire du réseau et des abonnements). Une refacturation annuelle est établie à l'encontre de l'IAD. Le bilan de fonctionnement immobilier des bâtiments du Campus Montmuzard indique les prix unitaires	surface x tarif moyen
Electricité	Relevé d'index individuel de consommation	Tarif moyen du Mwh déterminé par l'Université de Bourgogne (Gestionnaire du réseau et des abonnements). Une refacturation annuelle est établie à l'encontre de l'IAD. Le bilan de fonctionnement immobilier des bâtiments du Campus Montmuzard indique les prix unitaires	consommation x tarif moyen

(*)	Réf. Logement	Surface du logement	Quote part
	Péj. 1	69	16,05%
	Péj. 2	69	16,05%
	Péj. 101	73	16,98%
	Péj. 102	73	16,98%
	Péj. 201	64	14,88%
	Péj. 202	82	19,07%
	<i>Surface totale des logements de la rés. Péjoces</i>	430	100,00%